

La Roche sur Yon, le 10 Mai 2017

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des services
de l'Éducation Nationale de Vendée

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,

S/C

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : demandes d'autorisation d'absence pour accompagner un proche à des examens scolaires, des épreuves ou des concours.

CABINET
AMB/SC

Tél : 02.51.45.72.06
Fax : 02.51.46.08.99
Ce.ia85@ac-nantes.fr
Cité Administrative Travot
BP 777
85020 LA ROCHE-sur-YON
CEDEX

En fin d'année scolaire, nos services sont régulièrement saisis de demandes d'autorisations d'absence d'enseignants du 1^{er} degré qui souhaitent accompagner leur enfant pour une inscription en établissement d'enseignement supérieur ou pour se présenter à des examens scolaires ou des concours d'entrée divers.

Si la réglementation prévoit que puissent être accordées des autorisations d'absence lorsque l'agent se présente à un concours ou à un examen professionnel, la demande d'autorisation d'absence pour accompagner un proche à un concours, un examen d'entrée ou une épreuve à un examen ne peut donner lieu à une demande d'autorisation d'absence, que ce soit avec ou sans maintien du traitement.

Par conséquent, toutes les demandes d'autorisation d'absence fondées sur ces motifs se verront opposer un refus.

Anne-Marie BAZZO

